

GRAINES DE TOURNESOL

EN VUE DE PREVENIR LE RISQUE D'UNE AUGMENTATION TROP RAPIDE DES DEPENSES DECOULANT DE L ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION, LA COMMISSION PROPOSE D INTRODUIRE UN SEUIL DE GARANTIE POUR LA CAMPAGNE 84-85.

HUILE D OLIVE

LA COMMISSION A SOUMIS AU CONSEIL 'AGRICULTURE' SES PROPOSITIONS POUR LA FIXATION DU PRIX REPRESENTATIF ET LE PRIX DE SEUIL POUR LA CAMPAGNE 83/84. (COMPTE TENU DE L ETAT DES STOCKS ET DE L EVOLUTION DU MARCHÉ DES HUILES VEGETALES, LA COMMISSION PROPOSE D'ABAISSEUR DE 2.3. A 2.2 : 1 LE RAPPORT ENTRE HUILE D OLIVE ET HUILES DE GRAINE). LA PROPOSITION FIXE EGALEMENT LE POURCENTAGE DE L AIDE A LA CONSOMMATION PERMETTANT DE FINANCER DES ACTIONS DE PROMOTION ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES. LE CSA EN POURSUIVRA ACTIVEMENT L EXAMEN DANS LE BUT DE PERMETTRE UNE DECISION SI POSSIBLE AVANT LE 1ER NOVEMBRE.

2. AFFAIRES INTERIEURES

2.1. CONSEIL 'PECHE' (19 OCTOBRE)

LE CONSEIL PECHE N A PAS PU ABOUTIR A UN ACCORD SUR LA REPARTITION DES CAPTURES DE HARENG DANS LA MER DU NORD EN 1983. MALGRE LES EFFORTS DE LA COMMISSION ET DE LA PRESIDENCE, QUI AVAIENT SOUMIS DES PROPOSITIONS DE COMPROMIS INCLUANT LES PERSPECTIVES POUR LES ANNEES A VENIR, LES DIVERGENCES DE VUES ENTRE LES DELEGATIONS CONCERNANT LE SYSTEME DE REPARTITION ET LES QUOTAS EN RESULTANT SUBSISTENT. LE DESACCORD SUR LE HARENG AINSI QUE LA QUESTION DELICATE DES QUOTA DANS LES EAUX GROENLANDAISES A AUSSI EMPECHE UN ACCORD SUR LES QUOTAS DE PECHE DES AUTRES ESPECES. LE PROCHAIN CONSEIL PECHE EST PREVU POUR LE 14 DECEMBRE.

2.2. CONSEIL AGRICULTURE (17/18 OCTOBRE)

A) ACQUIS COMMUNAUTAIRE

APRES DEUX ANS DE NEGOCIATIONS, LE CONSEIL, DANS LE CADRE D'UNE SOLUTION D'ENSEMBLE, A ABOUTI A UN ACCORD POLITIQUE SUR DES SOLUTIONS AUX PROBLEMES DE L HUILE D OLIVE ET DES FRUITS ET LEGUMES, SOLUTIONS TRES PROCHES DES CONCLUSIONS DES DIRECTEURS GENERAUX DEPOSEES EN JUIN DERNIER. CET ACCORD PERMETTRA D ENTAMER LES TRAVAUX PREPARATOIRES POUR L OUVERTURE DES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS CANDIDATS. IL EST A NOTER QUE L'ACCORD PORTE PLUTOT SUR DES ORIENTATIONS POUR LA REFORME DU MARCHÉ DE L HUILE D'OLIVE DANS UNE COMMUNAUTE ELARGIE ALORS QU'IL REPRESENTE, POUR LES FRUITS ET LEGUMES, DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES PRECISES ET A COURT TERME.

- HUILE D'OLIVE :

- AMELIORATION DE LA GESTION DU SYSTEME, NOTAMMENT POUR LA SURVEILLANCE DES AIDES A LA PRODUCTION.

- LONGUE PERIODE TRANSITOIRE POUR L'HUILE D'OLIVE AINSI QUE POUR LES AUTRES HUILES VEGETALES ET GRAINES OLEAGINEUSES AVEC, POUR CES DERNIERES, UNE PERIODE DE STANDSTILL DES ARRANGEMENTS ACTUELLEMENT APPLIQUES EN ESPAGNE ET AU PORTUGAL EN MATIERE DE COMMERCIALISATION.

LA CONSEIL ESTIME QUE LES MESURES DE LIMITATION DES SUPERFICIES OLEICOLES DOIVENT ETRE APPLIQUEES DE LA MEME MANIERE ET LE PLUS VITE POSSIBLE PAR LES PAYS CANDIDATS ET QU'IL IMPORTE DE PRENDRE LE PLUS TOT POSSIBLE UNE DECISION CONCERNANT LA RESTRUCTURATION ET LA RECONVERSION DE CES SUPERFICIES.

- ORGANISATION FUTURE DU MARCHÉ : LES OBJECTIFS A POURSUIVRE DANS L'AMENAGEMENT DE LA PAC POUR UNE COMMUNAUTE ELARGIE DEVRONT ASSURER : L'EQUILIBRE DU MARCHÉ DES HUILES VEGETALES, LE MAINTIEN DU REVENU DES OLEICULTEURS, LA MAITRISE DU MARCHÉ SUR LES PLANS ADMINISTRATIFS ET FINANCIER.

- FRUITS ET LEGUMES

DISPOSITIONS NOUVELLES APPLICABLES DES L'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS D'ADHESION SUR CE CHAPITRE :

- VOLET INTERNE : AIDES AUX GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS PENDANT CINQ ANS ET DISPOSITIF D'INTERVENTION EN CAS DE CRISE GRAVE ETENDU AUX ABRICOTS, AUX AUBERGINES ET AUX TOMATES.
- VOLET EXTERNE :
 - NOUVELLE METHODE DE CALCUL DU PRIX DE REFERENCE (PLAFONNEMENT DE LA HAUSSE) ET RATTRAPAGE PROGRESSIF DE LA PERTE DE PREFERENCE COMMUNAUTAIRE CONSTATEE POUR LES AGRUMES.
 - CALCUL DU PRIX D'ENTREE : RENFORCEMENT DES REGLES EXISTANTES POUR L'ENREGISTREMENT DES PRIX ET LES NORMES DE QUALITE.
 - EXTENSION DE LA LISTE DES PRODUITS ASSUJETTIS AUX PRIX DE REFERENCE : ABRICOTS, ARTICHAUTS, LAITUES, SCAROLE. (POUR LES FLEURS, LA COMMISSION SOUMETTRA DES PROPOSITIONS EN TEMPS UTILE AFIN QU'UNE DECISION PUISSE ETRE PRISE AVANT LE DEBUT DE LA CAMPAGNE 84/85).

B) AUTRES QUESTIONS

REFORME DES STRUCTURES AGRICOLES :

LA COMMISSION A PRESENTE LES MESURES APPELEES A REMPLACER LES DIRECTIVES ACTUELLES CELLES-CI, DONT LE COUT S ELEVERA A ENVIRON 6.500 MIO. ECUS POUR UNE PERIODE DE CINQ ANS, VISENT ESSENTIELLEMENT L'AMELIORATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, DES CONDITIONS DE TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AINSI QUE L ADAPTATION DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DES REGIONS ET ZONES DEFAVORISEES. LE COMITE SPECIAL FERA RAPPORT DANS LES MEILLEURS DELAIS.

- BEURRE NEO-ZELANDAIS AU ROYAUME-UNI : LE COMITE SPECIAL PROCEDERA A UNE ETUDE TECHNIQUE DES PROPOSITIONS AINSI QU A L'EXAMEN DE LEURS INCIDENCES SUR L EQUI-LIBRE DU SECTEUR LAITIER ET LES DEPENSES AGRICOLES. IL FERA RAPPORT POUR LA SESSION DE NOVEMBRE.

2.3. AFFAIRES BUDGETAIRES

A) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1983
LE CONSEIL A DECIDE D ACCEPTER LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE NO 2 TEL QU IL A ETE DEFINI LA SEMAINE DERNIERE PAR LE PARLEMENT. CELUI-CI POURRA DONC EN CONSTATER L ADOPTION.

PRINCIPAUX CHIFFRES (EN MIO ECUS)

- DEPENSES AGRICOLES	1.761
- 'PARTAGE DE RISQUE'	370
- FONDS SOCIAL	64,5
- AUTRES DEPENSES (DONT AIDE A LA POLOGNE)	68,5

B) PROJET DE BUDGET 1984

LA COMMISSION DES BUDGETS DU PARLEMENT A VOTE MERCREDI UNE SERIE D AUGMENTATIONS DE CREDITS POUR UN TOTAL DE 543 MIO ECUS SE REPARTISSANT EN PARTS A PEU PRES EGALES ENTRE LE SOCIAL LE REGIONAL, INDUSTRIE ET LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT.

ELLE PROPOSE PAR AI. URS

- LA CREATION D UNE RESERVE DE 825 MIO ECUS CONSTITUEE PAR UNE REDUCTION LINEAIRE DE 5 0/0 DE L ENSEMBLE DES DEPENSES DU FEOGA GARANTIE EN VUE DE HATER LA REFORME DE LA PAC

- LE BLOCAGE DE 1200 MIO ECUS DESTINES AUX REMBOURSEMENTS PARTIELS DES CONTRIBUTIONS ALLEMANDE ET BRITANNIQUE EN VUE DE MAINTENIR LA PRESSION SUR LE CONSEIL EUROPEEN DE DECEMBRE POUR UNE SOLUTION DURABLE A L ENSEMBLE DES PROBLEMES DE FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTE.

LE PARLEMENT SE PRONCERA LA SEMAINE PROCHAINE EN PREMIERE LECTURE.

C) DEPENSES AGRICOLES

LA COMMISSION A DECIDE DE PROLONGER POUR UNE PERIODE INDETERMINEE, MAIS PAS AU DELA DE DECEMBRE 83, LES MESURES CONSERVATOIRES DE SUSPENSION DE VERSEMENTS ADOPTEES LA SEMAINE DERNIERE. ELLE A EGALEMENT ADOPTE QUELQUES MESURES PONCTUELLES DE REDUCTION DES DEPENSES DONT LE TAUX D INTERET VERSE AUX ETATS MEMBRES POUR FINANCER LES STOCKS D'INTERVENTION ET LES QUALITES DE LAIT ECREME EN POWDRE ADMISES A LA TRANSFORMATION POUR L ALIMENTATION ANIMALE.

2.4. FONDS SOCIAL

A LA SUITE DE L ACCORD INTERVENU ENTRE LES TROIS INSTITUTIONS SUR LES METHODES DE CONSULTATION, LE CONSEIL, EN SE FELICITANT DE L ABOUTISSEMENT POSITIF DE LA PROCEDURE DE CONCERTATION, A ADOPTE LES NOUVELLES DISPOSITIONS APPLICABLES AU FONDS SOCIAL NOTAMMENT QUANT AUX MISSIONS DU FONDS ET AU STATUT DU COMITE DU FONDS.

UTRE LES ACTIONS PRIORITAIRES EN FAVEUR DE L EMPLOI DES JEUNES. DE CERTAINES CATEGORIES DE TRAVAILLEURS ET DE CERTAINES REGIONS. CETTE REFORME PREVOIT, ENTRE AUTRES, QUE LE CONCOURS DU FONDS PEUT ETRE OCTROYE EN FAVEUR DE PROJETS AYANT UN CARACTERE NOVATEUR. A CE TITRE, LA COMMISSION A CONFIRME SA VOLONTE DE CONTINUER DE PROMOUVOIR DES MESURES RELATIVES A LA REORGANISATION ET A LA REDUCTION DE TEMPS DE TRAVAIL.

2.5. RAPPORT ECONOMIQUE ANNUEL 1983/84

LE 19 OCTOBRE LA COMMISSION A ADOPTE - ET TRANSMIS AU CONSEIL POUR ADOPTION, APRES CONSULTATION DU PE ET DU CES - SON RAPPORT ECONOMIQUE ANNUEL QUI APPORTE CETTE ANNEE UNE CONTRIBUTION AUX QUESTIONS EVOQUEES LORS DU CONSEIL EUROPEEN DE STUTTGART ET AU DEBAT QUE LE PE S'APPRETE A TENIR SUR LES CONDITIONS D'UN REDRESSEMENT DE L ECONOMIE EUROPEENNE. AU RAPPORT EST JOINT, POUR INFORMATION, UN BILAN ECONOMIQUE APPORTANT UNE DOCUMENTATION DETAILLEE SUR L'EVOLUTION ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 1984.

SELON LE RAPPORT, LES SIGNES D'UNE REPRISE SONT INDENIABLES, MAIS L OBJECTIF PRINCIPAL EST QU'ELLE PUISSE ASSURER LE RETOUR A UNE CROISSANCE DURABLE, NON INFLATIONNISTE, ET PERMETTANT UNE AMELIORATION SIGNIFICATIVE DE LA SITUATION DE L EMPLOI. DEUX FACTEURS D'INCERTITUDE HYPOTHEQUENT CEPENDANT LES PERSPECTIVES : L INSTABILITE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET LES RETARDS STRUCTURELS DE L'ECONOMIE EUROPEENNE. SI LA REPRISE QUI SE DESSINE SE CONFIRMAIT, CE SERAIT LA PREMIERE EN EUROPE DEPUIS 1979. IL EST INDISPENSABLE QUE TOUT SOIT MIS EN OEUVRE, AU PLAN NATIONAL COMME AU PLAN COMMUNAUTAIRE POUR CONFORTER CE MOUVEMENT.

3. ELARGISSEMENT

3.1 ESPAGNE - 17EME SESSION MINISTERIELLE (18 OCTOBRE)

THE EUROPEAN COMMUNITY PRESENTED DECLARATIONS ON :

CEUTA AND MELILLA, ON WHICH AN AGREEMENT WAS REACHED
EXTERNAL RELATIONS (TEXTILES),
EXTERNAL RELATIONS (EC PREFERENTIAL COMMERCIAL POLICY),
SOCIAL AFFAIRS.

alTelex Western Union International, Inc. International Telex Western Union International, Inc. International Telex Western Union International, Inc. International Telex

Western Union International, Inc. International Telex Western Union International, Inc. International Telex Western Union International, Inc. International Telex

THE SPANISH DECLARATIONS WERE ON ECSC AND FISHL ES CHAPTERS.

THE MODIFICATIONS OF THE ACQUIS COMMUNAUTAIRE CONCERNING FRUIT, VEGETABLE AND OLIVE OIL AGREED AT THE COUNCIL MEETING OF 18 OCTOBER, WILL PERMIT THE EC TO OPEN NEGOTIATIONS ON THE AGRICULTURAL CHAPTER POSSIBLY BEFORE THE END OF THE YEAR.

3.2 ESPAGNE - PORTUGAL : PROLONGATION COOPERATION FINANCIERE

LE CONSEIL A APPROUVE CETTE PROLONGATION : LA BEI ACCORDERA AINSI DES PRETS SUR SES RESSOURCES PROPRES A CONCURRENCE D UN MONTANT MAXIMUM DE 100 MIO D ECUS POUR L ESPAGNE ET DE 75 MIO D ECUS POUR LE PORTUGAL, POUR LA PERIODE DU 1ER JUILLET 83 AU 30 JUIN 84.

4. RELATIONS EXTERIEURES

4.1 POLITIQUE COMMERCIAL - ROLL-BACK

THE COMMISSION'S PROPOSALS FOR ROLL-BACK (CONCRETE FOLLOW-UP OF THE WILLIAMSBURG SUMMIT AND OECD MINISTERIAL DECLARATION) WAS DISCUSSED AT THE COUNCIL MEETING OF 17 OCTOBER. NO SPECIFIC CONCLUSIONS WERE AGREED, BUT THE GENERAL VIEW WAS TO WELCOME THE COMMISSION'S APPROACH, TO GIVE A GREEN LIGHT TO FURTHER TALKS WITH PARTNERS AND TO CHARGE COREPER AND THE 113 COMMITTEE WITH THE EXAMINATION AND ANALYSIS OF DETAILED ASPECTS, INCLUDING IMPLEMENTATION.

4.2. USA : ACIERS SPECIAUX

LE CONSEIL 'AFFAIRES GENERALES' A PRIS ACTE DU RAPPORT SUR LES NEGOCIATIONS ARTICLE XIX GATT AU SUJET DE LA COMPENSATION. IL A ESTIME QUE LA PRISE DE POSITION DES USA ETAIT INCOMPLETE, PUISQU'ELLE NE COUVRE PAS LES PRODUITS SOUMIS A DES AUGMENTATIONS TARIFAIRES. DE PLUS, LE CONSEIL ATTACHE UNE GRANDE IMPORTANCE A CE QUE LES ETATS-UNIS GERENT LES QUOTAS IMPOSES D'UNE MANIERE QUI TIENNE PLEINEMENT COMPTE DES BESOINS ET DES INTERETS DE TOUS LES EXPORTATEURS COMMUNAUTAIRES ET QU'ILS ACCEPTENT DES EXEMPTIONS POUR CERTAINS PRODUITS.

PAR LA SUITE, LA COMMISSION ET LES AUTORITES AMERICAINES ONT DECIDE DE PROLONGER JUSQU'AU 30 NOVEMBRE LE DELAI PENDANT LEQUEL ELLES PEUVENT RECHERCHER UN COMPROMIS SUR LES COMPENSATIONS.

LES PROCHAINES CONVERSATIONS SE DEROULERONT A GENEVE LE 26 OCTOBRE ET LE CONSEIL DES 28/29 NOVEMBRE DECIDERA SI LA NOUVELLE OFFRE AMERICAINE EST SUFFISANTE.

4.3. JAPON : CONSEIL/SYMPIOSIUM INVESTISSEMENT/SYNERGIUM LIEGE.

LE CONSEIL. LA TONALITE ASSEZ FERME DES CONCLUSIONS DU CONSEIL DU 17 OCTOBRE REFLETE LA PREOCCUPATION PROFONDE DE L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS DEVANT LA DEGRADATION CONTINUE DE LA BALANCE COMMERCIALE VIS-A-VIS DU JAPON. POUR L'ESSENTIEL, LE CONSEIL A ENCOURAGE LA COMMISSION A POURSUIVRE DANS LA VOIE SUGGEREE DANS SA COMMUNICATION : CONTINUATION DE L'OUVERTURE DU MARCHE JAPONAIS, ADOPTION PAR LE JAPON DE POLITIQUES AMENANT A UN ACCROISSEMENT DE L'IMPORTATION DE PRODUITS FACTURES, ENCOURAGEMENT DES ENTREPRISES EUROPEENNES A VENDRE ET A INVESTIR AU JAPON, POURSUITE DE LA COOPERATION AVEC LE JAPON DANS D'AUTRES DOMAINES QUE LES ECHANGES COMMERCIAUX.

(NOUS RENDRONS COMPTE LA SEMAINE PROCHAINE DES NOUVELLES MESURES JAPONAISES QUI SONT PRESENTEES OFFICIELLEMENT CE VENDREDI APRES-MIDI A LA COMMISSION).

DU 14 AU 23 OCTOBRE A LIEU A AACHEN, LIEGE ET MAESTRICHT UNE RENCONTRE INTERNATIONALE, PATRONNEE ENTRE AUTRES PAR LA COMMISSION ET LE JAPON (JETRO). ELLE CONSISTE EN UNE SERIE DE COLLOQUES SUR LES TECHNOLOGIES NOUVELLES (MICRO-INFORMATIQUE, MATERIAUX NOUVEAUX, BIO-TECHNOLOGIES) ET DES EXPOSITIONS (APPLICATIONS DE CES TECHNOLOGIES NOUVELLES MAIS AUSSI CERTAINS ASPECTS DE LA CULTURE TRADITIONNELLE DU JAPON). LE PRESIDENT THORN A INAUGURE LE SYNERGIUM A LIEGE, LE VICE-PRESIDENT DAVIGNON A MAASTRICHT. MME SIMONE VEIL PRESIDE LES COLLOQUES.

SYMPOSIUM COMMUNAUTE-JAPON

LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE SERA EGALEMENT A L ORDRE DU JOUR DU SYMPOSIUM DES 17 ET 18 NOVEMBRE A TOKYO. LE THEME CENTRAL DE CE 3E SYMPOSIUM DES 17 ET 18 NOVEMBRE A TOKYO. LE THEME CENTRAL DE CE 3E SYMPOSIUM ORGANISE CONJOINTEMENT PAR LA COMMISSION ET LE GOUVERNEMENT DU JAPON SERA LE ROLE DES INVESTISSEMENTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS COMMUNAUTE-JAPON. SIX ORATEURS POUR CHAQUE PARTIE INTRODUIRONT LE SDISCUSSIONS AUXQUELLES PARTICIPERONT ENVIRON 200 INDUSTRIELS ET FINANCIERS EUROPEENS ET JAPONAIS. LE MINISTRE DU MITI, M. UNO ET LE VICE PRESIDENT DAVIGNON CONCLURONT LES DEBATS.

4.4. MALTE

LE CONSEIL DU 17 OCTOBRE A AUTORISE LA COMMISSION A NEGOCIER AVEC MALTE, UN NOUVEAU PROTOCOLE FINANCIER POUR REMPLACER L ACTUEL QUI EXPIRE LE 31 OCTOBRE PROCHAIN LA DECISION. PREVOIT UN PROTOCOLE DE 28 MECU REPARTIS COMME SUIT :

16 MECU - PRETS DE LA B.E.I.

9 MECU - DONS

3 MECU - PRETS SPECIAUX.

LE PROTOCOLE AURA UNE STRUCTURE SPECIFI QUE PERMETTANT SON UTILISATION EFFECTIVE. (LA DIFFICULTE PRINCIPALE DE LA NEGOCIATION SERA DE DEGAGER LES ELEMENTS DE FLEXIBILITE NECESSAIRES DANS LE PANACHAGE DES DIVERSES FORMES D AIDES POUR LES RENDRE COMPATIBLES AVEC LA LEGISLATION MALTAISE QUI FIXE UN PLAFOND DE 3 0/0 AUX TAUX D INTERET POUR LES FINANCEMENTS EXTERIEURS. PAR CONTRE LA PROPOSITION POUR UNE AIDE EXCEPTIONNELLE N A PAS ETE RETENUE.

4.5. CHYPRE

LA 9EME SESSION DU CONSEIL D ASSOCIATION A EU LIEU LE 17 OCTOBRE AU NIVEAU MINISTERIEL. LES DISCUSSIONS ONT PORTE SUR LE FONCTIONNEMENT DE L ACCORD ET LA MISE EN OEUVRE DE LA DECISION DU CONSEIL D ASSOCIATION DU 24 NOVEMBRE 1980 QUI PREVOIT LA NEGOCIATION DES CONDITIONS ET MODALITES D'UNE UNION DOUANIERE ENTRE LA COMMUNAUTE ET CHYPRE. DANS CE CONTEXTE, IL A ETE CONVENU QUE LA COMMISSION AURA DES CONVERSATIONS AVEC LES AUTORITES CHYPRIOTES.

4.6. MAROC : VISITE HASSAN II (19 OCTOBRE)

AU COURS D UNE SEANCE DE TRAVAIL QUI S'EST TENUE AU BERLAYMONT ET A LAQUELLE ONT PARTICIPE MM. ORTOLI, HAFERKAMP, NATALI, DAVIGNON, DALSGER ET PISANI, LE PRESIDENT THORN A DECLARE NOTAMMENT A PROPOS DE L ELARGISSEMENT LA COHESION DE L EUROPE ELARGIE, SA CREDIBILITE AUSSI, PASSENT PAR LES REPNSES QU ELLE SAURA APPORTER DANS LE MEME TEMPS, AUX ATTENTES DE SES DIVERS PARTENAIRES, ET D'ABORD LES PLUSPROCHES D ENTRE EUX . IL A EGALEMENT SOULIGNE L IMPORTANCE DE LA CONCERTATION INTER-MAGHREBINE.

LE ROI HASSAN A DECLARE: 'JE SUIS VENU, NON PAS PARLER CHIFFRES MAIS DEMANDER A L EUROPE UN EFFORT D IMAGINATION PERMETTANT A LA COMMUNAUTE D'INTERETS ENTRE ELLE ET LE MAROC DE SE DEVELOPPER DE MANIERE MUTUELLEMENT AVANTAGEUSE'. LE ROI A CONCLU QUE, NE POUVANT ESPERER DANS L IMMEDIAT LA PAIX SUR L ENSEMBLE DU BASSIN MEDIRERRANEEN DE L EST A L OUEST, IL SOIT AU MOINS POSSIBLE DE CONCLURE DES ACCORDS BASES SUR LES INTERETS VITAUX

CONTRACTUELS, PROFIT EGALEMENT AUX DEUX CIVILISATIONS ET
AUX DEUX CONTINENTS EUROPE ET DU MAGHREB.

(IL SERA RENDU COMPTE LA SEMAINE PROCHAINE DES CONVERSATIONS
EXPLORATOIRES QUI SE SONT TENUES CETTE SEMAINE SUCCESSIVEMENT
AVEC DES DELEGATIONS DE LA TUNISIE, DE L'ALGERIE ET DU MAROC.

IL EST RAPPELE A CET EGARD QUE
LES TROIS PAYS ONT DECIDE LE MOIS DERNIER DE CREER UN GROUPE
PERMANENT MAGHREBIN DE COORDINATION DES RELATIONS AVEC LA
COMMUNAUTE,
LA COMMISSION A DECIDE D'ENGAGER UNE ETUDE CONJOINTE AVEC
LES PARTENAIRES DU MAGHREB SUR LES ECHANGES INTER-MAGHREBINS
AINSI QU'ENTRE LES PAYS DU MAGHREB ET LA COMMUNAUTE A DOUZE
A L'HORIZON DES VINGT PROCHAINES ANNEES).

4.7. CONTINGENT PAPIER JOURNAL 1983

LE CONSEIL AFFAIRES GENERALES A INVITE LA COMMISSION A PROCEDER
DANS LES MEILLEURS DELAIS A UNE CONSULTATION AVEC LES PRODUCTEURS
COMMUNAUTAIRES AYANT ENCORE DES DISPONIBILITES ET LES CONSOMMA-
TEURS POSSIBLES ET A PRESENTER ENSUITE UNE PROPOSITION POUR UN
CONTINGENT SUPPLEMENT EVENTUEL. LE COREPER POURRA PREPARER UNE
DECISION SANS NOUVELLE DELIBERATION DU CONSEIL.
PAR AILLEURS, M. DAVIGNON A ANNONCE LA TRANSMISSION D'UNE PROPO-
SITION SUR LE REGIME APPLICABLE A PARTIR DU 1ER JANVIER 1984 AVANT
A FIN DE CE MOIS.

4.8. ACIER VOILET EXTERNE

LE CONSEIL A EU LE 17 OCTOBRE UN PREMIER ECHANGE DE VUES SUR
LA PROPOSITION DE LA COMMISSION POUR LE RENOUELEMENT DES
ARRANGEMENTS EN 1984. SUR L'ASPECT QUANTITATIF, PLUSIEURS DELE-
GATIONS SONT PRETES A MAINTENIR POUR 1984 LE MEME TAUX DE REDUC-
TION LEGEREMENT PLUS ELEVE. UNE DELEGATION, PAR CONTRE, A DEMANDE
DE LIER LES TAUX D'ABATTEMENT AUX QUOTAS DE PRODUCTION COMMUNAU-
TAIRE PLUTOT QU'A LA CONSOMMATION APPARENTE DE LA COMMUNAUTE.

SUR LES AUTRES ASPECTS, LA MAJORITE DES DELEGATIONS SE SONT EX-
PRIMEES EN FAVEUR D'UN RENFORCEMENT DE LA TRIPLE CLAUSE (ETALE-
MENT DANS LE TEMPS, DISTRIBUTION REGIONALE ET VENTILATION DES
PRODUITS).

LE CONSEIL ENTEND APPROUVER LES DIRECTIVES DANS SA PROCHAINE
SESSION.

4.9. UNCTAD TRADE AND DEVELOPMENT BOARD

THE TRADE AND DEVELOPMENT BOARD (TDB) IS THE MAIN BODY IN THE
REGULAR MACHINERY OF UNCTAD. IT MET FROM 3-14 OCTOBER IN GENEVA -
ITS FIRST MEETING SINCE THE BELGRADE CONFERENCE. NO MAJOR
PROGRESS WAS ACHIEVED SINCE MOST OF THE ISSUES WERE REMITTED TO
THE NEXT SESSION OF THE BOARD (MARCH/APRIL 1984) OR SUBSIDIARY
COMMITTEES.

ONE OF THE MOST IMPORTANT ISSUES WAS THE DETAILS OF A WORK
PROGRAMME FOR THE BOARD IN THE FIELD OF PROTECTIONISM AND STRUC-
TURAL ADJUSTMENT. OTHERS INCLUDED THE HOLDING OF A SESSION OF
THE BOARD AT MINISTERIAL LEVEL THE QUESTION OF AN EXPORT CREDIT
GUARANTEE FACILITY. THERE WERE ALSO DIFFICULT DISCUSSIONS ON
EAST/SOUTH TRADE AND FUTURE WORK ON SETTING UP A SYSTEM OF
GENERALISED PREFERENCES AMONG DEVELOPING COUNTRIES (GSTP).

4.10 AIDE ALIMENTAIRE : REGLEMENT-CADRE 1984

DANS L'ATTENTE DU DEPOT PAR LA COMMISSION DE SA PROPOSITION POUR
LA FIXATION DES QUANTITES GLOBALES, LE PRESIDENT DU CONSEIL A
CHARGE LE COREPER DE POURSUIVRE L'EXAMEN DE LA QUESTION AFIN DE
TROUVER UNE SOLUTION ACCEPTABLE POUR TOUS SUR LE PLAN PRATIQUE
ET TENANT COMPTE DES RELATIONS INTERINSTITUTIONNELLES EN VUE
D'UNE NOUVELLE DELIBERATION AU CONSEIL DE NOVEMBRE.

4.11. COOPERATION POLITIQUE

LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES ONT TENU UNE REUNION DE COOPERATION POLITIQUE, EN MARGE DU CONSEIL SPECIAL, E 10 OCTOBRE A ATHENES.

LES MINISTRES ONT EVOQUE LES ENTRETIENS QUE M. GENSCHER COMPTAIT AVOIR AVEC M. GROMYKO (15-16 OCTOBRE, A VIENNE), LA SITUATION AU LIBAN ET CHYPRE.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL COMEUR +
NNNN

64215 EURCOM UW
21877 COMEU B